



RECUEIL DES DELIBERATIONS

Année 2022

Sommaire

Comité Syndical 18 janvier 2022 5

N°22/01-01	Approbation du compte rendu du comité du 12/10/2021.....	5
N°22/01-02	Approbation du compte rendu du comité du 20/12/2021.....	5
N°22/01-03	Désignation d'un secrétaire de séance	5
N°22/01-04	Calendrier réunions	5
N°22/01-05	Point sur les délégations au président et au bureau	7
N°22/01-06	Cahier des charges de l'étude de modification des compétences du SMG-Eau35	9
N°22/01-07	Débat Orientations Budgétaires	10
N°22/01-08	Inscriptions complémentaires programmes d'opération 2021 et actions innovantes	10
N°22/01-09	Création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux	11
N°22/01-10	Révision du schéma départemental Eau potable : hypothèses de besoins et de ressources et signature du marché d'études	11

Comité Syndical du 17 mars 2022..... 12

N°22/03-01	Approbation du compte rendu du comité du 18/01/2021	12
N°22/03-02	Désignation d'un secrétaire de séance	12
N°22/03-03	Point sur les délégations au président et au bureau	12
N°22/03-04	Approbation du Compte de Gestion 2021.....	13
N°22/03-05	Compte Administratif 2021	15
N°22/03-06	Approbation du Compte de Gestion 2021.....	17
N°22/03-07	Affectation du résultat 2021	21
N°22/03-08	Adoption du Budget Primitif 2022	21
N°22/03-09	Aqueduc Vilaine Atlantique : Autorisation de programme/ Crédits de Paiement	21
N°22/03-10	Adoption du programme d'opérations 2022	21
N°22/03-11	Convention Ouest35 – SMG-Eau35 sur la mise à disposition d'un ingénieur chargé du suivi des lots de travaux AVA	21
N°22/03-12	Signature de la convention de partenariat départemental Agence de l'Eau / Département / SMG-Eau35 : financement du service du SMG-Eau35	21
N°22/03-13	Décision sur le portage des actions d'économies d'eau auprès des industriels	21

Comité Syndical du 7 avril 2022	22
N°22/04-01	Approbation du compte rendu du comité du 17/03/2022.....22
N°22/04-02	Désignation d'un secrétaire de séance22
N°22/04-03	Point sur les délégations au président et au bureau22
N°22/04-04	Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SMG-Eau3523
N°22/04-05	Protocole transactionnel portant sur les marchés de réalisation de l'Aqueduc Vilaine Atlantique23
N°22/04-06	Consultation pour la signature de prêts pour le financement des travaux d'Aqueduc Vilaine Atlantique : délégation au président24
Comité Syndical du 23 juin 2022	31
N°22/06-01	Approbation du compte rendu du comité du 07/04/2021.....31
N°22/06-02	Désignation d'un secrétaire de séance31
N°22/06-03	Point sur les délégations au président et au bureau31
N°22/06-04	Aqueduc Vilaine Atlantique : Déclaration d'intention pour la régularisation du dossier réglementaire31
N°22/06-05	Financement de l'usine de Rophemel32
N°22/06-06	Présentation du bilan annuel de l'Observatoire de l'eau potable33
N°22/06-07	Complément à la composition de la CCSPL33
N°22/06-08	Rapport d'activités.....34
N°22/06-09	Désignation d'élus référents pour les comités d'Eaux et Vilaine36
N°22/06-10	Points divers.....36
Comité Syndical du 22 Septembre 2022	43
N°22/09-01	Approbation du compte rendu du comité du 23/06/2021.....43
N°22/09-02	Désignation d'un secrétaire de séance43
N°22/09-03	Point sur les délégations au président et au bureau43
N°22/09-04	Inscriptions complémentaires programmes d'opération 2022 et actions innovantes.....45
N°22/09-05	Fixation du montant de la surtaxe pour l'année 202345
N°22/09-06	Fixation du taux de financement des antennes secondaires pour l'année 2023.....47
N°22/09-07	Information sur le lancement du choix du mode de gestion de l'Aqueduc Vilaine Atlantique.....47
N°22/09-08	Etude départementale sur la faisabilité et la mise en œuvre de ressources complémentaires.....48
N°22/09-09	Information sur la sécheresse en cours49

N°22/09-10	Points divers / informations	49
Comité Syndical du 8 décembre 2022.....		50
N°22/12-01	Approbation du procès-verbal du comité du 22/09/2022.....	50
N°22/12-02	Désignation d'un secrétaire de séance	50
N°22/12-03	Point sur les délégations au président et au bureau	50
N°22/12-04	Composition du bureau syndical	51
N°22/12-05	Composition CAO.....	52
N°22/12-06	Composition de la CCSPL.....	53
N°22/12-07	Décision modificative	54
N°22/12-08	Financement des actions sur les captages prioritaires	56
N°22/12-09	Compléments au programme d'opération 2022.....	56
N°22/12-10	Approbation du dossier d'enquête publique de l'Aqueduc Vilaine Atlantique	56
N°22/12-11	Exploitation de l'AVA et organisation des échanges d'eau : suites à donner	56
N°22/12-12	Étude d'opportunité et d'intérêt pour l'utilisation des eaux des carrières dans le département d'Ille-et-Vilaine (Projet CARR'EAU)	56
N°22/12-13	Informations diverses	56
N°22/12-14	Point d'avancement sur les actions d'économies d'eau menées par le SMG-Eau35	56
N°22/12-15	Financement des usines de production non inscrites au schéma départemental et des dispositifs de traitement des métabolites	56

Administration générale / finances

Il est 14h Monsieur Boivent constate le quorum, il présente ses vœux aux membres du Comité et indique que cette année sera riche en projet pour le SMG-Eau : le lancement de l'étude pour la réalisation du nouveau schéma, le lancement des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, le lancement de l'étude sur les modifications des statuts, les projets sur les PSE...Il propose de démarrer le comité.

N°22/01-01 Approbation du compte rendu du comité du 12/10/2021

Le compte rendu du 12 octobre 2021 est validé à l'unanimité

N°22/01-02 Approbation du compte rendu du comité du 20/12/2021

Le compte rendu du 20 décembre 2021 est validé à l'unanimité

N°22/01-03 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Michel DEMOLDER est désigné comme secrétaire de séance.

N°22/01-04 Calendrier réunions

Le calendrier prévisionnel des bureaux et comités de 2022 est validé à l'unanimité.

Bureaux - Matinée	Comités – Après-midi
mardi 1 mars 2022	jeudi 17 mars 2022 à 14h Salle du conseil municipal Mairie de PONT PEAN
mardi 7 juin 2022	jeudi 23 juin 2022
mardi 6 septembre 2022	jeudi 22 septembre 2022
mardi 22 novembre 2022	jeudi 8 décembre 2022

N°22/01-05 Point sur les délégations au président et au bureau

Les principales décisions prises par délégation depuis le dernier comité sont :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
18/10/2021	Téléphonie : Softphony	Hexatel	631,74
18/10/2021	Reliure délibérations et arrêtés	Atelier reliure	522,06

22/10/2021	Installation bureau	UGAP	1 174,65
26/10/2021	2 PC portables (remplacement)	RBI	3 248,52
26/10/2021	Installation poste téléphonique	Hexatel	210,00
08/11/2021	PC portable + SIG	RBI	2 876,64
22/11/2021	ADA reproduction	ADA	79,03
22/11/2021	Actualisation de la brochure SMG	Autrement	912,00
25/11/2021	Installation poste informatique	RBI	684,96
13/12/2021	Téléphone portable SIG	L'agence télécom	106,80
04/01/2022	Fourniture de bureau	Lyreco	178,91
10/01/2022	Fourniture de terrain+ administratif	Ugap	

Personnel :

Date	Type de contrat
24/11/2021	Appui à la plainte déposée par un agent du SMG-Eau35 (agression en mission)
10/01/2022	Indemnité inflation appliquée sur les paies de janvier

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

N°22/01-06 Cahier des charges de l'étude de modification des compétences du SMG-Eau35

Monsieur Boivent indique vouloir qu'une étude soit réalisée afin actualiser les statuts du SMG-Eau35.

Monsieur Deconchy présente aux membres du Comité un projet de cahier des charges de de l'étude à mener. Il indique qu'une réflexion a été lancée pour définir les modalités d'une gestion solidaire des échanges d'eau et des ressources tout au long de l'année. Il précise que ceci passerait par une plus grande implication du SMG-Eau35 dans la gestion des échanges d'eau et donc potentiellement une évolution des compétences du syndicat. Les scénarios d'évolution des compétences du SMG-Eau35 intégrées à l'étude sont présentés : statu quo, achat/vente d'eau entre adhérents, maîtrise d'ouvrage des interconnexions, gestion des productions.

M. Léon indique qu'un volet fiscal est à ajouter à l'étude pour définir et comparer les scénarios d'évolution possibles.

Monsieur Demolder intervient et indique que le SMG-Eau a pour vocation la sécurisation et la solidarité sur l'ensemble du Département, et que seuls les Syndicats de production sont responsables de la gestion de la production et de la distribution de l'eau quand ils ont aussi cette compétence.

Monsieur Richeux abonde dans ce sens et souhaite que le scénario de prise de compétence production soit retiré de l'étude.

Monsieur Boivent intervient et précise que les remarques portent uniquement sur une mauvaise formulation. Il rappelle que le SMG-Eau fédère l'ensemble du Département et que les 9 collectivités adhérentes produisent presque les 100% de l'eau potable. Il souhaite que le SMG-Eau organise la circulation de l'eau dans le réseau structurant afin de maintenir l'équilibre départemental.

Les épisodes de sécheresse et canicules compliquent et déstabilisent cet équilibre. Il souhaite que cette étude permette de définir une meilleure gestion de l'eau potable.

Monsieur Régnier confirme que ce rôle rentre bien dans le cadre de la sécurisation départementale.

Monsieur Richeux refuse une gestion départementale pour l'eau potable.

.

Monsieur Perrin intervient en indiquant que chaque terme utilisé indique une préférence. Il souhaiterait que le mot « gestion des productions » soit utilisé avec prudence, il indique que le terme coordination de la production serait plus approprié dans ce cadre.

Monsieur Le Moal s'interroge sur les capacités du département à accueillir de nouveaux citoyens.

Monsieur Dumas rappelle que toute centralisation implique un éloignement du terrain.

Madame Rousset s'interroge sur les économies d'eau, et sur l'état des réseaux et de leur rendement.

Monsieur Demolder intervient et explique que les statuts du SMG-Eau comprennent déjà le financement du renouvellement des réseaux d'adduction d'eau potable.

Monsieur Boivent explique que cette étude permettra de clarifier les nouveaux points déjà actés comme les programmes d'économies d'eau, la gestion quantitative des ressources ou encore le financement des programmes de bassin versant.

Monsieur Dumas rappelle qu'il faut lutter contre les fuites d'eau.

Monsieur Herviou signale que le département a déjà un bon rendement.

Monsieur Richeux s'interroge le rôle des élus dans l'implantation des piscines et des spas individuels : quelle implication au niveau des économies d'eau ?

Monsieur Deconchy indique que l'étude porte uniquement sur les statuts, et les différents scénarios.

Monsieur Boivent indique que ces nouveaux statuts permettront de définir les directions sur lesquelles le SMG-Eau35 sera amené à travailler ces prochaines années. L'AVA oblige le SMG-Eau35 à réfléchir sur les échanges d'eau dans l'intérêt général. Monsieur Beline précise que ce partage doit être équitable à l'ensemble du département. Monsieur Soulabaille souligne que les territoires ont actuellement tendance à se refermer quand il s'agit de gérer l'eau et invite à se poser les bonnes questions sur le développement du département.

Monsieur Demolder souhaite que les membres du bureau soient associés au pilotage de cette étude.

Monsieur Boivent indique que le 3ème point du cahier des charges sera modifié afin de prendre en compte les remarques. Le terme de « coordination des productions » remplacera « gestion des productions » .

Monsieur Demolder rappelle que la CCVIA est membre de la CEBR depuis janvier 2021 et qu'il serait nécessaire de mettre à jour les statuts du SMG-Eau35.

Monsieur Boivent souhaite que l'amélioration de la gestion des ressources souterraines soit inscrite dans les nouveaux statuts.

Le reste du cahier des charges reste inchangé les membres du comité valide à l'unanimité ce cahier des charges modifié et autorise le Président à lancer l'étude et à signer le marché.

Départ de Monsieur Richeux 15h15.

N°22/01-07 Débat Orientations Budgétaires

Monsieur Deconchy rappelle que le SMG-Eau doit réaliser son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif. Conformément au CGCT, la tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de + de 3 500 habitants.

Dans le cas du SMG-Eau35, les trajectoires budgétaires dépendent essentiellement des règles de financement adoptées par le SMG-Eau35, de l'évolution des recettes (évolution surtaxe et consommations) ainsi que du montant des travaux financés et de leur calendrier de réalisation.

Monsieur Deconchy présente :

- L'évolution des recettes et dépenses du SMG-Eau35 lors du dernier mandat
- L'évolution de la masse salariale
- Les principales missions à réaliser par le service dans les années à venir
- L'évolution attendue de la trésorerie du syndicat, au vu du programme de travaux présenté précédemment.

Les simulations montrent qu'à niveau de surtaxe inchangé, la trésorerie du SMG-Eau35 va rapidement être consommée au vu des projets de travaux prévus à court terme (Rophemel, Fougères, A.V.A., SYMEVAL...)

Monsieur Soulabaille s'interroge sur le montant du fonds de concours.

Monsieur Boivent explique que le montant de la surtaxe du SMG-Eau est délibéré chaque année, que depuis l'année 2015 il est stable. Cependant, il devra être revu à la hausse dans les années à venir au regard des projets programmés.

Monsieur Dumas rappelle qu'il souhaiterait que cette augmentation soit lissée sur plusieurs années.

Monsieur Boivent indique être favorable à une augmentation régulière mais qu'il était inaudible jusqu'à maintenant d'augmenter ce montant au regard de la trésorerie du syndicat.

Monsieur Ronsin indique que les marchés signés actuellement sont bien au-dessus des estimations faites il y a quelques années et qu'il faudra en tenir compte dans les futures projections.

Monsieur Boivent rappelle que dans ce nouveau contexte économique oblige le SMG-Eau35 à s'interroger sur le bon calendrier pour lancer la consultation des emprunts pour financer le projet AVA.

Il propose que la durée des emprunts soit revue à la hausse. Il souhaite que les membres du comité informent leurs collectivités afin qu'elles envisagent un allongement de la durée des futurs emprunts à 25 ans à 30 ans.

Monsieur Pitré signale qu'il est important de lancer la consultation de financement du projet AVA puisque les taux d'intérêt ne sont pas encore impactés par le contexte économique.

Monsieur Boivent indique que depuis plusieurs mois, le SMG-Eau35 est fortement sollicité afin d'obtenir des financements pour améliorer les usines existantes. Il rappelle que ces diverses sollicitations n'avaient pas été envisagées initialement.

Aucun autre sujet n'est débattu monsieur Boivent propose de clôturer ce débat

Le comité prend acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

N°22/01-08 Inscriptions complémentaires programmes d'opération 2021 et actions innovantes

Suite aux demandes des collectivités adhérentes, le comité décide à l'unanimité d'inscrire les opérations suivantes au programme complémentaire d'opérations n°3 :

Bénéficiaire	Thème	Opération financée	Montant à inscrire
SMPBC (Eau du Pays de Fougères)	Ressources	Action innovante 2021 : préfiguration à la mise en place d'un trieur séchoir	6 300 €
CEBR	Ressources	Action innovante 2021 : Terres de sources	20 000 €

Monsieur Deconchy profite de ce point pour signaler qu'une enveloppe dédiée au financement des actions innovantes (20 000€/an/adhérent) est globalement sous-utilisée. Les opérations « Terres de sources » (CEBR) et les projets de paiements pour services environnementaux (SYMEVAL et EPSM) mobilisent régulièrement cette enveloppe. Pour 2021, le total des demandes « actions innovantes » est de 61 800€ pour un maximum possible 180 000€.

Il indique qu'avec l'émergence de la problématique « métabolites », cette enveloppe peut être sollicitée pour travailler sur des actions de préservation de la ressource dans les aires d'alimentation de captage.

Monsieur Boivent rappelle que les demandes sont à formuler en année n-1. Il signale que pour 2022, aucune demande n'a été adressée au service. Il souhaiterait que les demandes parviennent rapidement afin de pouvoir préparer le programme d'opération dans de bonnes conditions.

N°22/01-09 Création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL), prévue à l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Le SMG-Eau35 n'a pas pour l'instant obligation à créer une CCSPL. Toutefois, afin de disposer d'un espace d'échanges régulier entre le SMG-Eau35 et les acteurs associatifs et économiques, il est proposé de mettre en place une telle commission au sein du SMG-Eau35.

Sa composition serait la suivante (titulaires) :

- 3 représentants élus du SMG-Eau35
- 1 représentant des associations du monde industriel,
- 2 représentants des associations du monde agricole biologique et traditionnel
- 1 représentant des associations de consommateurs
- 1 représentant des associations environnementales
- 1 représentant des collectivités compétentes en matière d'urbanisme : AUDIAR, Inter-SCOT, AMF et AMFR

Le Code des Collectives impose d'avoir des représentants venant de structures associatives et non pas consulaires.

Chaque organisme disposerait d'un nombre de représentants suppléants identique au nombre de représentants titulaires.

Messieurs Boivent, Demolder et Beline souhaitent siéger à cette commission.

La question de la participation des chambres consulaires à une CCSPL a été posée car seules des associations peuvent en faire partie. De ce fait, il est proposé de constituer une CCSPL avec 2 associations représentatives du monde agricole et des gros consommateurs industriels.

Les membres du comité valide à l'unanimité la création de CCSPL. Dès que les représentants des associations locales seront désignés, une délibération fixera la répartition exacte des membres.

Travaux

N°22/01-10 Révision du schéma départemental Eau potable : hypothèses de besoins et de ressources et signature du marché d'études

Monsieur Isambert présente dans le cadre du lancement du schéma départemental d'alimentation en eau potable, les hypothèses d'évolution des besoins en eau potable sur le département.

Les premières approches, basées notamment sur les études de l'INSEE, prévoient une augmentation de la consommation en eau potable de l'ordre de 25 % à l'échelle du département d'ici à 2040.

Monsieur Isambert développe les différents scénarios prospectifs à l'horizon 2040. Il propose le modèle central proposé par l'Insee comme évolution de référence. Il donne la définition des catégories de consommateurs étudiés sur chaque secteur des adhérents.

Les différents scénarios proposés pour le schéma directeur AEP sont :

1- Evolution de la population

- Une évolution de + 205 000 hab en 2040/2019 (scénario central INSEE)
- Une évolution se basant sur le scénario « renouveau industriel » de l'INSEE

2- Evolution des consommations des gros consommateurs

- Augmentation des consommations en volume de 225 000m³/an
- Evolution des consommations tenant compte des prévisions des principaux gros consommateurs

3- Evolution du rendement des réseaux

- Stabilité du rendement à 85%

4- Evolution de la dotation hydrique par habitant pour les autres usagers

- Stabilité de la dotation hydrique à 41m³/an

Monsieur Boivent souligne la qualité du travail de cette commission et remercie M. Isambert.

Monsieur Régnier indique que les enjeux principaux restent l'augmentation de la population, la consommation des gros consommateurs et les baisses de la consommation. Il souhaite vouloir favoriser le développement des normes dans les process industriels. Il souligne que la CEBR et le SYMEVAL ont engagé une refonte de la facturation pour les plus gros consommateurs afin de rendre attractifs les investissements d'économies d'eau.

Monsieur Boivent rappelle que l'AVA va permettre un apport de 4 à 5 millions de mètres cube d'eau, que cet apport devrait permettre de passer les périodes de sécheresse, mais que les périodes de canicules se reproduisent plus fréquemment depuis ces dernières années. Il précise qu'il est primordial d'améliorer la gestion générale des ressources et des échanges et de prendre des décisions en dehors de ces périodes de crise.

Madame Rousset souhaite que des investissements massifs soient réalisés dans les différents domaines d'économie d'eau, comme sur l'énergie. La gestion de l'eau potable ne doit pas uniquement se baser sur une satisfaction des besoins mais aussi sur une gestion de la pénurie.

Monsieur Dumas s'interroge sur les priorités en cas de crise : doit-on prévoir un plan pour couper l'eau à des industriels en cas de risque de rupture d'approvisionnement ?

Monsieur Le Moal s'étonne que de nouvelles ressources ne soient pas recherchées.

Monsieur Soulabaille s'interroge sur le partage de l'eau entre les villes et les campagnes : ces dernières sont directement impactées par la hausse des prélèvements et des rejets liés à la surconsommation dans les villes.

Par ailleurs, les offres des bureaux d'étude pour l'analyse du fonctionnement des infrastructures de sécurisation de l'Ille-et-Vilaine à l'échelle journalière et annuelle sont en cours d'analyse.

M Deconchy indique que dans cette étude, il a été demandé de créer un outil qui permettra d'ajuster les perspectives de consommation et de production en fonction des secteurs.

Les membres du comité valident à l'unanimité les hypothèses proposées pour lancer le schéma départemental et autorisent le président à signer le marché d'études.

La séance est levée à 16h40.

Administration générale / finances

Il est 14h Monsieur Boivent constate le quorum.

Il propose de démarrer le comité

N°22/04-01 Approbation du compte rendu du comité du 18/01/2021

Le compte rendu du 12 octobre 2021 est validé à l'unanimité

N°22/04-02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Rémi PITRE est désigné comme secrétaire de séance.

N°22/04-03 Point sur les délégations au président et au bureau

Les principales décisions prises par délégation depuis le dernier comité sont :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
28/01	AVA Analyse Evolution autorisation environnementale	Avocat THOME HEITZMANN	1 932,00
28/01	Equipement terrain	UGAP	409.94
28/01	Fourniture bureau	Lyreco	455,69
28/01	Réparation clio I	Renault Pacé	673,40
28/01	Révision Dacia	Renault Pacé	365,00
24/02	Acompte école Association école supérieure apprentie	Asso ESUP	2 500,00
24/02	Bilan professionnel	CDG35	1 653,00
24/02	Autrement observatoire données 2020	Autrement	3 404,00
25/02	Assistance à la réalisation du schéma départemental d'alimentation eau potable	Cabinet SETEC	89 640,00

14/02	Publicité marché écologue AVA	Médialex	50,00
01/03	Accompagnement juridique du SMG-Eau35 pour les marchés de travaux AVA	Cabinet Coudray	7 659,00
01/03	Adhésion année 2022	FNCCR	1 925,00
01/03	Sotfphony	HEXATEL	631,74
04/03	Location salle de réunion	Citédia métropole	360,00

Personnel :

Date	Type de contrat
07/03/2022	Arrêt de travail 1 mois pour un agent

Les membres du comité prennent acte de ces décisions

N°22/04-04 Modification des commissions

Afin d'équilibrer la composition des commissions, il est proposé que Monsieur Ronsin intègre la commission « Ressources ». Les membres du Comité Syndical valident à l'unanimité la nouvelle liste des membres des commissions suivantes :

Commission	Vice-Président et Agent référent	Membres désignés
Protection et amélioration de la qualité eaux brutes	1er VP : Michel Demolder Olivier Vincent	Jean-Pierre MARTIN Marie-Edith MACE Régis GEORGET Yann SOULABAILLE
Gestion / optimisation des ressources	2e VP : Jean Francis Richeux Olivier Chauvière	Jean-Claude BELINE Georges DUMAS Jean RONSIN Marcel LE MOAL

Maîtrise des besoins : consommations et rendements	3e VP : Teddy Régnier Christian Isambert	Patrick HERVIOU Flavie BOUKHENOUDA Yvan SOULABAILLE
Travaux / ouvrages de sécurisation	4e VP : Rémi Pitré Antoine Deconchy	Régis GEORGET Jean-Luc OHIER Régis GEORGET Christophe LECOMTE

Finances

N°22/04-05 Compte Administratif 2021

Monsieur Deconchy présente les principaux chiffres, et indique les résultats de clôture de l'année 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	7 807 537,16	9 808 321,60	24 126 252,49	26 127 036,93
Section d'investissement	42 913,87	124 014,09	- 72 395,03	8 705,19
Total Cumulé	7 850 451,03	9 932 335,69	24 053 857,46	26 135 742,12

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement	8 705,19€
Fonctionnement	<u>+26 127 036,93€</u>
Total	26 135 742,12€

Après départ du Président Monsieur BOIVENT, Monsieur Michel DEMOLDER, 1er vice – président, fait procéder au vote.

Le Compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

N°22/04-06 Approbation du Compte de Gestion 2021

M. BOIVENT reprend sa place. Monsieur Léon, Payeur Départemental, explique que le compte de gestion retraçant la comptabilité est en accord avec le compte administratif précédemment voté.

Le compte de gestion 2021 est adopté à l'unanimité.

N°22/04-07 Affectation du résultat 2021

Arrivée de Monsieur Georges DUMAS 14h15.

Conformément à l'instruction comptable M49, le syndicat doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2021 présente un excédent **26 127 036,93€**. Et un excédent de la section d'investissement est de **8 705,19 €**.

Monsieur Boivent propose d'inscrire respectivement les excédents sur les sections d'investissement et fonctionnement

Il est donc proposé d'inscrire **8 705,19€** sur le compte 001 « excédent d'investissement reporté » et **26 127 036,93€** sur le compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité

Monsieur Boivent rappelle que les états des restes à réaliser 2021 doivent être également être validé par les membres du Comité. Il indique donc les éléments suivants :

Compte - Libellé	Dépenses	Recettes
2031 Frais - étude	224 183,63	
2051 Concessions et droits similaires	17 596,78	
2183 Matériel de Bureau	3 248,52	

2184 Mobilier	460,17	
458101 Compte de tiers	28 723,97	
458201 Compte de tiers		28 723,97
TOTAL	274 213,08	28 723,97

L'état des restes à réaliser est voté à l'unanimité

N°22/04-08 Adoption du Budget Primitif 2022

Monsieur Deconchy présente le budget est établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 17/01/2022. La vue d'ensemble du BP **2022** est présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté		26 127 036.93
Crédit d'exploitation proposé	35 595 240,93	9 468 204,00
TOTAL	35 595 240,93	35 595 240,93

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'investissement reporté		8 705,19
Crédit d'investissement proposé	42 266 909,76	42 503 693,68
RàR	274 213,08	28 723,97
TOTAL	42 541 122,84	42 541 122,84

Dépenses d'exploitation

Chap	Libellé	BP + DM 2021	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2022
011	Charges à caractère Gén.	436 100,00	690 200,00

012	Charges de pers. et fr. ass.	598 700,00	619 350,00
65	Aut. Char. gestion courante	31 926 000,00	32 522 500,00
66	Charges financières	0,00	501 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	21 000,00
042	Opé d'ordre de transfert	27 985,22	32 414,31
023	Virement à la section d'investissement	263 000,00	1 180 000,00
022	Dépenses imprévues	24 467,27	28 776,62
	TOTAL	33 278 252,49	35 595 240,93

Recettes

Chap	Libellé	BP + DM	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2022
013	Atténuation de charges	25 000,00	22 300,00
74	Subvention d'exploitation	9 122 000,00	9 439 404,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	6 500,00
77	Produits exceptionnels		
042	Opé d'ordre de transfert		
002	Excédent d'exploitation reporté	24 126 141,49	26 127 036,93
	TOTAL	33 278 252.49	35 595 240,93

Investissement

Dépenses

Chap	Libellé	BP + DM	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2022
13	Subvention d'équipement			
20	Immobilisation Incorporelles	264 368,02	241 780,42	180 000,00
21	Immobilisation Corporelles	24 000,00	3 708,69	63 000,00
23	Immobilisation en cours	15 017 129,83	0,00	41 079 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		700 000,00

020	Dépenses Imprévues	18 635,36		34 717,57
040	Opé d'ordre de transfert			
4581	Total des opé. pour compte de tiers 3eme tranche AVA	36 758,46	28 723,97	9 000,00
4581	Total subvention PSE AELB			201 192,19
	Solde d'investissement Négatif reporté			
	TOTAL	15 360 891,67	274 213,08	42 266 909,76
				42 541 122,84

Recettes

Chap	Libellé	BP 2021 + DM	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2022
13	Subvention d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	15 017 000,00		41 079 000,00
20	Immo incorporelles (frais d'étude)	8 034,49		343,20
23	Immobilisation en cours			
10	Dot. Fond divers et réserves	80 508,53		1 743,98
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 985,22		32 414,31
4582	Opération pour compte de tiers AVA	36 758,46	28 723,97	9 000,00
4582	Opération pour compte de tiers PSE			201 192,19
021	Virement sect° d'exploitation	263 000,00		1 180 000,00
	Excédent d'invest. reporté			8 705,19
	TOTAL		28 723,97	42 512 398,87
				42 541 122,84

Une discussion est lancée sur les montants du projet de l'aqueduc Vilaine Atlantique. Monsieur Boivent rappelle que l'ensemble du projet sera financé par un emprunt. Il indique également que le budget proposé tient compte d'une indemnisation des entreprises pour prendre en compte l'envolée du prix des matières premières. Il précise que les différentes faces des protocoles sont actuellement vérifiées par le cabinet d'avocat du SMG-Eau35. Il explique que la loi autorise une indemnisation à hauteur de 90% du surcoût d'approvisionnement supporté

par les entreprises et que toutes les preuves doivent être jointes lors de l'établissement du protocole.

Monsieur Deconchy précise que ce budget inclut le versement des avances forfaitaires qui seront versées en début de chantier.

Monsieur Boivent intervient en précisant que la période est imprévisible, le prix des matières premières ne cesse d'augmenter.

Monsieur Dumas intervient et rappelle que ce grand projet ne doit pas faire oublier les problèmes des secteurs ruraux et le besoin de renouveler leurs réseaux.

Monsieur Boivent indique avoir été satisfait des dernières réunions organisées par le préfet sur la problématique de l'eau sur le département.

Monsieur Demolder rappelle que le renouvellement de réseaux est déjà inscrit dans les statuts du SMG-Eau35, et que chaque adhérent doit être capable d'entretenir ses réseaux.

Monsieur Richeux indique avoir assisté à une réunion organisée par la DDTM sur les actions en lien avec le développement des PLU.

Monsieur Dumas demande que les efforts demandés aux secteurs ruraux ne restent pas vains.

Monsieur Soulabaille intervient et s'interroge sur l'éventuelle vision que la réalisation de l'AVA pourrait afficher comme étant l'unique solution à la problématique de l'eau sur le département, il s'inquiète et souhaite que toutes les actions soient menées afin d'engager une politique d'économies d'eau.

Monsieur Demolder indique que deux axes doivent être pris en compte : la sécurisation du territoire et les changements climatiques qui imposent une gestion plus rigoureuse.

Monsieur Richeux souhaite que la réalisation de l'AVA permette à son territoire d'obtenir plus de souplesse pour pouvoir s'alimenter depuis sur la Rance, le Frémur et l'Arguenon.

Monsieur Boivent rappelle que la convention signée entre l'EPTB Vilaine (désormais « Eaux et Vilaine ») et la CEBR prévoyait un renvoi d'eau vers Ferrel 4 mois par an. Or, ce scénario semble être difficilement réalisable ces dernières années en raison des tensions sur la ressource en Ille-et-Vilaine.

Monsieur Demolder explique des actions en économie d'eau doivent être mises en place et que chaque adhérent doit se montrer vigilant et réactif.

Monsieur Deconchy poursuit l'explication du budget primitif, il présente les nouvelles études proposées pour l'année 2022.

Monsieur Richeux s'interroge sur les actions d'économie d'eau menées par le SMG-Eau35, il craint que les actions proposées soient des doublons et viennent empiéter les actions menées par les agents des territoires adhérents. Il indique que sur son secteur des actions sont déjà engagées et que les agents territoriaux de son secteur connaissent le territoire ont déjà fait un énorme travail depuis plusieurs années.

Monsieur Boivent intervient et explique que des actions d'économie d'eau sont engagées sur certains secteurs du département, mais il a constaté que les PME et les exploitations agricoles n'ont en général pas été consultées. Monsieur Richeux demande au SMG-Eau35 le nombre d'actions d'accompagnement réalisées en un an ?

Monsieur Boivent indique que 30 communes ont accepté d'être accompagnées et il précise que la Chambre Régionale Agricole de Bretagne a ciblé 20 exploitations. Monsieur Richeux s'interroge et se demande si le SMG-Eau35 est le bon niveau pour accompagner les agriculteurs.

Monsieur Demolder indique que la CRAB a une vision régionale et que cela permet justement de bien cerner les exploitations visées.

15h20 départ de Monsieur Herviou.

La présentation du Budget Primitif se poursuit. Des précisions sont apportées sur le chapitre personnel : une convention avec le SMP Ouest 35 va être signée afin de mettre à disposition le service « ingénierie » de OUEST35 pour le suivi des travaux de canalisations AVA passant sur son territoire.

Monsieur Richeux demande quel agent est en charge des travaux au SMG-Eau35. Monsieur Boivent indique qu'un ingénieur titulaire du SMG-Eau35 est chargé d'assurer le suivi de l'AVA et des travaux des collectivités adhérentes.

Monsieur Boivent demande aux membres du Comité s'ils souhaitent obtenir d'autre complément information, il procède au vote du Budget Primitif.

Les conclusions du rapport sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés et une abstention

N°22/04-09 Aqueduc Vilaine Atlantique : Autorisation de programme/ Crédits de Paiement

Ce point est présenté en séance : une délibération permettra de fixer l'enveloppe globale de la dépense des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, ainsi que l'étalement des dépenses sur 2 ou 3 ans.

Il est donc proposé de voter une autorisation de programme pour l'ensemble de l'opération avec crédits de paiements en 2022, 2023 et 2024, afin de prendre en compte le caractère

pluriannuel de la dépense et de pouvoir engager les dépenses nécessaires sans inscrire l'ensemble du montant de l'opération au budget 2022 :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2022-01	Aqueduc Atlantique (AVA) Vilaine	53 137 000	41 079 000	7 440 000	4 618 000

Monsieur Boivent rappelle que ces dépenses seront financées par un ou plusieurs emprunts.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés et un vote contre

15h30 Départ de Monsieur Béline

N°22/04-10 Adoption du programme d'opérations 2022

Monsieur Deconchy présente le programme d'opération. Monsieur Boivent rappelle au SIEFT que toutes les demandes pourront être étudiées en cours d'année si nécessaire.

Collectivité	Report RAR 2021	Programme 2022	TOTAL 2022
Eau du Pays de Fougères	403 096	346 380	749 476
CEBR	495 692	3 190 900	3 686 592
EPSM	416 646	812 294	1 228 940
SMP Ouest 35	114 540	397 621	512 161
CC Bretagne Romantique	21 903	54 200	76 103
CC St Méen-Montauban	5 000	72 000	77 000
SIEFT	0	0	0
SMP la Valière	380 270	1 126 180	1 506 450
EPTB Vilaine		300 000	300 000
TOTAL	1 837 146	6 299 575	8 136 721

M. Richeux demande si le financement des équipements de traitement des métabolites réalisés par les délégataires est intégré à ce tableau. M. Deconchy indique que ce point est

en cours de vérification juridique : jusqu'ici, le SMG-Eau35 n'a financé que des dépenses directes de ses adhérents.

Le programme d'opérations est adopté à l'unanimité.

Administration générale et ressources Humaines

N°22/04-11 Convention Ouest35 – SMG-Eau35 sur la mise à disposition d'un ingénieur chargé du suivi des lots de travaux AVA

Monsieur Boivent rappelle que suite au démarrage des travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, une convention de mise à disposition du service ingénierie du syndicat Ouest35 doit être validée afin de fixer le pourcentage du coût du poste au prorata du temps de mise à disposition et de la durée de la convention.

En tant que président de Ouest35, Monsieur Pitre préfère s'abstenir de participer au vote.

Les conclusions du rapport sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés et deux abstentions

N°22/04-12 Signature de la convention de partenariat départemental Agence de l'Eau / Département / SMG-Eau35 : financement du service du SMG-Eau35

Une nouvelle convention de partenariat doit être signée. Cette convention prévoit les conditions de financement du service du SMG-Eau35 et du Département dans le domaine de la gestion de l'eau pour une durée de 3 ans.

La nouvelle convention prévoit le financement suivant pour le SMG-Eau35 :

- Assistance au suivi des périmètres de protection de captages : 0,67 ETP
- Réalisation de l'observatoire départemental de l'eau potable : 0,5 ETP
- Schéma départemental d'alimentation en eau, accompagnement des schémas locaux, plan stratégique « ressources » : 0,5 ETP
- Accompagnement aux programmes d'économies d'eau : 0,5ETP

Le programme d'opérations est adopté à l'unanimité.

Maîtrise des besoins

N°22/04-13 Décision sur le portage des actions d'économies d'eau auprès des industriels

Monsieur Deconchy présente le contexte de consommations industrielles : les consommations industrielles ont fortement augmenté ces dernières années et elles représentent environ 15% des consommations sur le réseau public du département. La recherche d'économies d'eau dans ce secteur d'activités constitue un axe stratégique afin de limiter l'augmentation des besoins dans le département.

La CCI du Morbihan a développé une démarche de diagnostics/ conseils auprès des industriels sur les économies d'eau. La CCI35 a proposé à plusieurs collectivités, dont le SMG-Eau35, d'intervenir en Ille-et-Vilaine.

Monsieur Soulabaille s'interroge sur le choix des implantations des entreprises. Il aimerait que les industriels soient plus concernés par le recyclage de l'eau.

Monsieur Demolder indique que la CEBR est en cours de signature d'une convention avec la CCI35. Il explique que son syndicat travaille sur le domaine des économies d'eau qu'il a déjà 5 postes à la CEBR sur ce sujet.

Monsieur Régnier indique que son syndicat a l'effectif en personnel pour réaliser ces actions mais qu'il souhaite que le SMG-Eau35 soit en charge de cette mission.

Monsieur Boivent indique ne pas avoir le personnel dédié à ce domaine d'activité à Eau du Pays de Fougères. Et il trouve que cette action pourrait-être confiée au SMG-Eau35 : cela permettra aux collectivités d'obtenir un appui technique de la part d'un acteur qui n'est pas au contact quotidien des industriels.

Monsieur Régnier explique qu'il souhaiterait que le SMG-Eau35 signe une convention avec les sociétés des bailleurs sociaux afin que celles-ci s'engagent à rénover leurs parcs (mousseurs, chaudière d'eau chaude plus économe, éventuellement double réseau d'eau, compteur individualisé...)

Monsieur Richeux profite de ce moment pour distribuer aux membres du comité le kit « économie d'eau » réalisé par le Syndicat des Eaux de Beaufort et explique que son secteur réalise déjà de nombreuses actions et s'interroge sur le bienfondé de cette « nouvelle » action.

Monsieur Boivent le rassure en lui indiquant que le SMG-Eau35 n'interviendra pas auprès des abonnés domestiques, que les actions de terrain resteront de la compétence des adhérents.

Monsieur Régnier souhaiterait que le SMG-Eau intervienne sur l'ensemble du département et que les délégués soient impliqués dans les actions proposées par la CCI35. Il demande aux membres du comité de bien vouloir se positionner, afin de savoir si l'action sera individuelle ou collective.

Les membres du comité décident à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention départementale (hors CEBR) entre le SMG-Eau35 et la CCI pour la réalisation de diagnostics sur des territoires volontaires.

La séance est levée à 16h40.

Administration générale / finances

Il est 14h35 Monsieur Boivent rappelle l'article de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures permettent : entre autres de fixer le quorum au tiers des membres présents et de disposer de deux pouvoirs pour un membre. Il indique les pouvoirs donnés aux membres présents, puis propose de démarrer le comité

N°22/04-01 Approbation du compte rendu du comité du 17/03/2022

Le compte rendu du 17 mars 2023 est validé à l'unanimité

N°22/04-02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Michel DEMOLDER est désigné comme secrétaire de séance.

N°22/04-03 Point sur les délégations au président et au bureau

La principale décision prise par délégation depuis le dernier comité est :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
4/03/22	Signature devis : AVA assistance juridique pour procédures urbanisme & environnement	Cabinet Coudray Thomé Heitmann	828,00

Les membres du comité prennent acte de cette décision

N°22/04-04 Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SMG-Eau35

Le comité du SMG-Eau35 a acté en janvier 2022 la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La récente Loi 3DS a modifié les règles de composition des CCSPL en permettant la participation de représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. Il est proposé de préciser la composition de la CCSPL du SMG-Eau35 pour y intégrer des représentants des différents types d'usagers de l'eau potable. Cependant certains organismes pressentis n'ont pas encore fourni de noms pour leurs représentants :

Nom organisme	Prénom	Nom	Qualité
CLCV 35 (Consommation, Logement et Cadre de vie)	Marc	BEAUFILS	Titulaire
CLCV 35 (Consommation, Logement et Cadre de vie)	Maryvonne	CHARRIER	Suppléant
Eau et rivières de Bretagne	Nom des représentants en attente		Titulaire
Eau et rivières de Bretagne			Suppléant
Agro bio 35			Titulaire
Agro bio 35			Suppléant
Association Bretonne des Entreprises Agro-Alimentaires	Yves-Marie	DERBRE - SALAÜN	Titulaire
Association Bretonne des Entreprises Agro-Alimentaires	Nom des représentants en attente		Suppléant
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne	Loïc	GUINES	Titulaire
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne	Frédéric	CHEVALIER	Suppléant

Pour rappel, les élus du SMG-Eau35 membres de la CCSPL sont M. Boivent, M. Demolder et M. Béline.

Il est noté que Agrobio35 et Eaux et Rivières de Bretagne n'ont pas encore eu le temps de désigner leurs représentants. Il conviendra de compléter la composition de la CCSPL ultérieurement.

Monsieur Georget indique l'importance de travailler en amont les projets. Monsieur Demolder explique que la CCSPL devra être consultée sur tous les projets importants comme la modification des statuts, le schéma directeur..,

Monsieur Boivent souhaiterait qu'une première rencontre soit organisée avant la période estivale.

Les membres du comité approuvent les représentants des différents types d'utilisateurs de l'eau potable et autorisent le Président à convoquer les réunions de la CCSPL.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°22/04-05 Protocole transactionnel portant sur les marchés de réalisation de l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Monsieur Boivent rappelle la chronologie des marchés de travaux relatifs à la réalisation de la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, il indique qu'ils ont été signés fin 2021. Or, les entreprises de travaux ont déposé leurs offres initiales en novembre 2019 et les ont confirmées en juin 2021.

Au vu des importantes augmentations constatées depuis novembre 2019 sur les matières premières, les entreprises titulaires des lots de travaux de canalisations ont demandé à être indemnisées sur le fondement de la théorie de l'imprévision.

Pour les 5 lots de pose de canalisations, la demande totale d'indemnisation des entreprises s'élève à 5 467 529 € pour un montant initial de marchés de 29 891 661 € HT.

Une demande indemnitaire fondée sur la théorie de l'imprévision suppose la réunion de plusieurs conditions cumulatives :

- Imprévisibilité ;
- Extériorité ;
- Continuité de l'exécution du contrat malgré des charges complémentaires ;
- Bouleversement de l'économie du contrat (a minima 10 % du montant global du marché HT).

Dans le cas présent, il s'avère que, malgré la présence d'une clause de variation des prix prévue au sein du marché, l'augmentation récente du coût des canalisations en fonte caractérise un bouleversement de l'économie du contrat. Conformément aux recommandations de Direction des Affaires Juridiques du Ministère des Finances Publiques, il est possible de signer un protocole transactionnel visant à indemniser les entreprises concernées pour la fourniture de canalisations en fonte et fourreaux acier, sous réserve de disposer de l'ensemble des justificatifs nécessaires.

Après analyse des demandes des entreprises et négociation, le montant total maximal des protocoles s'élèverait à 4 006 852 € HT, soit 13,4% du montant initial des marchés.

Monsieur Demolder rappelle que les entreprises ont acceptés de signer les offres en décembre 2021. Or, la crise Ukrainienne n'avait pas encore éclaté.

Monsieur Boivent indique que la part de la fonte sur le marché canalisation représente plus de 60% du prix du marché. Or l'augmentation du prix de la fonte actuellement est d'environ de 36% il signale également que les indexes de révision des prix ne sont actuellement toujours pas connus en raison de décalage des trois mois.

Monsieur Pitré signale qu'une nouvelle note de la direction des finances préconise de prendre en charge l'augmentation des prix encadré par des protocoles transactionnels.

Monsieur Demolder s'interroge sur les délais de livraison. Monsieur Boivent explique que l'entreprise PONT-A-MOUSSON a conclu un accord avec la SNCF afin d'effectuer la livraison à temps.

Monsieur Dumas s'interroge sur les marges des entreprises, il indique avoir rencontré des problèmes lors de chantiers réalisés sur son secteur.

Monsieur Boivent indique vouloir valider le montant global TTC de ce protocole afin de permettre aux entreprises d'être fixées sur le montant qui leur sera alloué.

Madame Salmon s'interroge aimerait savoir ce qui se passerait si une entreprise refusait le protocole proposé. Monsieur Ronsin rappelle qu'un marché a été signé et que l'entreprise s'est engagée à réaliser les travaux.

Monsieur Boivent rappelle que les calculs de révision des prix vont certainement bondir et cela permettra aux entreprises de compenser les diverses augmentations. Il explique que le montant du protocole correspond à un pourcentage des demandes des entreprises.

Monsieur Dumas rappelle que ce projet ne doit pas empêcher la prise en charge du renouvellement des secteurs ruraux.

Monsieur Boivent indique que ce projet n'empêchera pas les recherches engagées pour trouver des nouvelles ressources ou maintenir le rendement des réseaux. Il rappelle que le SMG-Eau35 a signé un marché avec l'entreprise SETEC HYDRATEC pour actualiser le schéma départemental AEP.

Monsieur Boivent propose de passer au vote. Il demande aux membres du comité d'approuver le projet-type de protocole transactionnel, d'autoriser un montant maximum de 4 635 860,40€ TTC, et l'autoriser à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution des protocoles.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité moins une abstention.

N°22/04-06 Consultation pour la signature de prêts pour le financement des travaux d'Aqueduc Vilaine Atlantique : délégation au président

Monsieur Boivent indique que le financement du projet d'Aqueduc Vilaine Atlantique sera réalisé sous forme d'emprunts. Il indique aux membres du comité que le SMG-Eau35 est accompagné par le bureau d'étude Finance Active pour la conclusion de ces prêts.

Monsieur Pitré en charge de ce point indique aux membres du comité les premières orientations prises.

Il explique que le projet pourrait être financé par plusieurs emprunts de nature différente : prêts à long terme (40 à 60 ans) à taux variable indexés sur le livret A, prêts sur 20 à 25 ans à taux fixes ou variables.

Monsieur Boivent intervient et rappelle le problème de financement du montant de la TVA. Il explique que le remboursement de la TVA pourra être effectué, soit directement si le projet est assujéti, soit par le FCTVA. Pour des raisons budgétaires, la TVA devra être financée par un emprunt de courte durée.

Monsieur Pitré s'interroge sur l'assujettissement du projet AVA. Monsieur Deconchy indique qu'un rescrit doit être transmis au service fiscal afin d'obtenir un accord avant la fin d'année 2022. Il informe le comité être en contact avec les services de la paieirie départementale afin de rédiger au mieux ce rescrit.

Monsieur Boivent demande aux membres du comité de bien vouloir l'autoriser à lancer la consultation auprès des établissements bancaires et à signer les offres de prêt nécessaires au financement des travaux.

Les conclusions de cette délibération sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 16h40.

Administration générale / finances

N°22/06-01 Approbation du compte rendu du comité du 07/04/2021

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) ENTERINE le dit compte-rendu.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°22/06-02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Patrick HERVIOU se propose d'être le secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) NOMMER Monsieur Patrick HERVIOU Secrétaire de séance.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°22/06-03 Point sur les délégations au président et au bureau

Le Président indique que dans le cadre de ses délégations, il a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 7 avril au 14 juin 2022 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
24/05/2022	Commande de fournitures de suivi de chantier et de bureau	UGAP	175,56€
16/03/2022	Rapport d'activité 2021	Autrement	2 064,00€
25/05/2022	Achat d'un écran pour SIGISTE	RBI	262,80€
24/04/2022	Paramétrage stagiaire	RBI	391,20€
12/05/2022	Actualisation des antivirus	RBI	570,00€
24/05/2022	Petit matériel informatique	RBI	76,68€
30/05/2022	Lancement consultation emprunt pour l'aqueduc AVA		
16/05/2022	Réparation clio I	Renault Pacé	999,05€

02/05/2022	Versement de l'avance forfaitaire lot n°5	EHTP-COCA	770 260,90€
10/05/2022	Versement de l'avance forfaitaire lot n°2	Sade	753 069,60
10/05/2022	Versement de l'avance forfaitaire lot n°1	Sade	2 291 506,56€
16/05/2022	Versement de l'avance forfaitaire lot n°4	CISE TP	2 488 312,51€
14/06/2022	Signature des protocoles transactionnels A.V.A. (€ TTC)		4 163 766.22
14/06/2022	Situation n°1 Lot n°1	SADE - Langer	424 906,66€
14/06/2022	Formation mastère Agent	USB	6 891.67€
14/06/2022	Facture de l'école ESUP Apprentie 2eme semestre	ESUP	1250,00€
14/06/2022	Assistance pour les procédures Urbanisme AVA	Cabinet Coudray	1 173,00€
14/06/2022	Assistance à la rédaction des protocoles transactionnels	Cabinet Coudray	703,80€
14/06/2022	Reproduction Rapport D'activité	ADA	587.52
14/06/2022	Reproduction Plaque	ADA	70,20€
14/06/2022	Reproduction KAKEMONO Carrefours de l'eau	ADA	126,00€
14/06/2022	Reproduction Observatoire de L'Eau	ADA	2 248,28€

Il indique aux membres du Comité la décision prise par le Bureau

	Financement réhabilitation usine de la Guérinière (montant prévisionnel travaux : 280 000 €)	Eau des Portes de Bretagne	Financement à 30%
--	--	----------------------------	-------------------

Monsieur BOIVENT précise qu'il souhaitait que les premiers paiements d'AVA soient notés afin que les membres du comité puissent être informés des montants déjà versés par le SMG-Eau35 aux entreprises.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte des décisions prises.

N°22/06-04 Aqueduc Vilaine Atlantique : Déclaration d'intention pour la régularisation du dossier réglementaire

Monsieur BOIVENT passe la parole à M. DECONCHY. Celui-ci explique qu'à la suite de décision du Tribunal Administratif sur le projet de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, il est nécessaire de redéposer un dossier de demande de déclaration d'utilité publique, valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Bovel, et d'institution d'une servitude pour le passage de la canalisation d'eau potable. Il explique que ce dossier fera l'objet d'une enquête publique et d'un nouvel arrêté. La mise en œuvre de cette procédure de régularisation nécessite de publier une déclaration d'intention. Il rappelle également que l'article L. 121-18 du code de l'environnement impose, pour les projets publics soumis à évaluation environnementale dont le coût est supérieur à 5 millions d'euros, la publication d'une déclaration d'intention par le maître d'ouvrage avant le dépôt de la demande d'autorisation.

Le document comporte :

1. Les motivations et raisons d'être du projet ;
2. Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle ;
3. La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le projet ;
4. Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
5. Une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées ;
6. Les modalités déjà envisagées, s'il y a lieu, de concertation préalable du public.

La déclaration d'intention a été rédigée avec un appui juridique du Cabinet Coudray. Une version finalisée du projet a été annexée à la note de synthèse pour validation.

Monsieur DECONCHY explique que l'enquête publique se déroulera dans toutes les communes impactées par la traversée de l'AVA. L'enquête publique se déroulera en 2023 afin que l'arrêté soit publié fin 2023. Il explique que le fond de l'étude a été réalisé mais qu'elle doit être actualisée et complétée afin d'intégrer l'ensemble des différentes tranches.

Monsieur PITRE s'interroge sur le coût global de cette nouvelle procédure. Monsieur DECONCHY explique que le surcoût va être évalué.

Monsieur DEMOLDER souhaite que le SMG-Eau35 soit vigilant à la rédaction des motivations afin de tenir compte de la réalité sur le terrain.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité

1°) APPROUVER la déclaration d'intention pour régularisation du dossier réglementaire.

2°) CHARGER le Président de faire les démarches nécessaires pour procéder à la réalisation de la déclaration d'intention

3°) AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires

N°22/06-05 Financement de la réhabilitation de l'usine de Rophemel

Il s'agit d'un projet de reconstruction de l'usine existante (1500 m³/h), les diagnostics ayant montré qu'une simple réhabilitation de l'existant était défavorable. Il rappelle que le bureau du SMG-Eau35 a délibéré et accepté le financement de l'ensemble de la nouvelle usine de traitement, à l'exception de quelques postes déjà identifiés (salle de réunion, déconstruction, panneaux photovoltaïques, ouvrages renouvelés par l'exploitant dans le cadre de son contrat).

Monsieur DEMOLDER indique que la CAO de la CEBR doit se réunir dans la soirée afin de retenir l'entreprise chargée de travaux. Au vu des offres déposées et malgré les négociations en cours, on peut s'attendre à une forte hausse des coûts des travaux par rapport aux sommes envisagées au stade AVP (environ 20 M€ finançables par le SMG-Eau35, contre 15 M€ prévues initialement). Cette hausse n'est pas due à de nouveaux ouvrages mais aux conditions actuelles du marché.

Monsieur BELINE demande si ce projet sera financé par un emprunt et s'interroge sur la durée de cet emprunt.

Monsieur BOIVENT indique qu'aucune règle n'a été fixée sur la durée des emprunts mais il souhaite que les collectivités adhérentes optent pour une durée d'au moins 20 ans.

Monsieur BELINE s'interroge sur les capacités du SMG-Eau35 à rembourser ces nouveaux emprunts.

Monsieur BOIVENT indique vouloir proposer au prochaine comité une augmentation de la surtaxe afin de faire face aux nouvelles dépenses.

Il indique également être favorable à une modification du règlement financière afin de d'augmenter le taux de financement des usines secondaires.

Des échanges ont lieu mécanismes de remboursements des emprunts collectivités adhérentes, certains s'interrogent sur le principe du premier investissement financé par le SMG-Eau35, et s'interrogent également sur les dernières demandes de financement d'usine.

Monsieur REGNIER souhaite qu'une réunion soit organisée afin de définir le rôle du SMG-Eau35, et particulièrement en période de manque d'eau, il s'interroge sur les priorités d'approvisionnements. Il souhaite que des accords soient définis afin d'éviter les tensions de crises en cas de sècheresse.

Monsieur BOIVENT propose que cette réunion soit programmée rapidement. Il propose également que les taux des usines secondaires, ainsi que la durée des futurs emprunts des collectivités adhérentes soient abordés lors du prochain comité.

Il demande aux membres du Comité de délibérer sur le financement de l'usine de Rophémel.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité de :

1°) PRENDRE acte de l'augmentation du montant des travaux ;

2°) EMETTRE un avis favorable au financement par le SMG-Eau35 de l'ensemble des travaux, à l'exception de ceux déjà cités au stade AVP.

2°) DEMANDER au bureau du SMG-Eau35 de prendre une délibération sur le montant exact du financement par le SMG-Eau35, une fois les marchés de travaux signés par la CEBR

Une future délibération de bureau syndical devra proposer le montant exact financé sera connu.

N°22/06-06 Présentation du bilan annuel de l'Observatoire de l'eau potable

Une synthèse du bilan annuel de l'Observatoire de l'eau potable est présentée en séance. Cette année, le zoom a été réalisé sur l'évolution des besoins des gros consommateurs d'eau potable.

Monsieur DECONCHY rappelle que le bilan présente les données 2020, et que les tendances précédemment se confirment avec notamment une hausse des consommations en eau.

Après en avoir délibéré, les membres du comité prennent acte de ce document, et demandent qu'il soit envoyé à toutes les mairies du département.

Monsieur BOIVENT signale être très inquiet face au dérèglement climatique et ses conséquences comme l'augmentation des consommations. Il explique que l'aqueduc Vilaine Atlantique n'apportera pas plus d'eau mais qu'il permettra d'assurer la gestion d'une crise.

Monsieur HERVIOU s'interroge et aimerait le SMG-Eau35 devienne le garant de la continuité de l'alimentation en eau potable.

Monsieur BOIVENT propose aux membres du comité un bilan de la dernière commission travaux.

Monsieur TROUSLARD rappelle que l'ancien schéma départemental prévoyait des travaux de rénovation de filière et non un financement total des usines existantes. Il explique que certaines collectivités adhérentes ont déjà sollicité le SMG-Eau35 afin d'obtenir un financement plus important sur des travaux comme l'usine de Fougères, Beaufort...

Monsieur BOIVENT indique vouloir être équitable envers les collectivités adhérentes. Il souligne que le Symeval a demandé également un financement pour améliorer la filière de l'usine de Billerie et celle de Châteaubourg.

Monsieur TROUSLARD rappelle la problématique du SIEFT, et indique que le SIEFT envisagerait un piquage sur l'AVA à hauteur de Goven.

Monsieur DEMOLDER s'interroge sur les normes sanitaires et espère qu'elles vont évoluer. Il explique que dans de nombreux pays les eaux usées peuvent être réutilisées dans certains cas.

N°22/06-07 Complément à la composition de la CCSPL

Monsieur BOIVENT rappelle que le Comité syndical a validé la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux. Les organismes la composant ont transmis le nom des personnes qu'ils souhaitent voir siéger en tant que titulaires et suppléants.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, désigne à l'unanimité les membres de la CCSPL :

Nom organisme	Prénom	Nom	Rôle
SMG Eau 35	Joseph	BOIVENT	Président
SMG Eau 35	Michel	DEMOLDER	Titulaire
SMG Eau 35	Jean-Claude	BELINE	Titulaire
CLCV 35 (Consommation, Logement et Cadre de vie)	Marc	BEAUFILS	Titulaire
CLCV 35 (Consommation, Logement et Cadre de vie)	Maryvonne	CHARRIER	Suppléante
<i>Eau et rivières de Bretagne</i>	<i>Patrick</i>	<i>ANNE</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Eau et rivières de Bretagne</i>	<i>Marie-Pascale</i>	<i>DELEUME</i>	<i>Suppléante</i>
<i>Agro bio 35</i>	<i>Alan</i>	<i>TESTARD</i>	<i>Titulaire</i>
<i>Agro bio 35</i>	<i>Guillaume</i>	<i>AVELINE</i>	<i>Suppléant</i>
Association Bretonne des Entreprises Agro-Alimentaires	Yves-Marie	DERBRE-SALAUN	Titulaire
Association Bretonne des Entreprises Agro-Alimentaires	-	-	Suppléant

Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne	Loïc	GUINES	Titulaire
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne	Frédéric	CHEVALIER	Suppléant

Monsieur BOIVENT indique vouloir organiser une première réunion avant la fin de l'année.

N°22/06-08 Rapport d'activités

Les membres du Comité après en avoir délibéré valident à l'unanimité le rapport d'activités présenté.

Monsieur HERVIOU souhaite que ce Rapport d'activité soit disponible sur le site internet du SMG-Eau35.

N°22/06-09 Désignation d'élus référents pour les comités territoriaux d'Eaux et Vilaine :

Monsieur le Président rappelle qu'un point a été rajouté à l'ordre du jour.

Eaux et Vilaine souhaite inviter le SMG-Eau35 en tant que « partenaire associé » à ses comités territoriaux. Le comité territorial est l'instance délibérante des unités de gestion, nouvellement créées à Eaux & Vilaine suite au transfert des compétences GEMA.

Monsieur RONSIN intervient et indique être favorable à cette décision, il précise qu'il est déjà délégué à Eaux et Vilaine au titre de CEBR.

Monsieur PITRE souhaite être désigné pour le secteur sud. Après plusieurs échanges, il est convenu que les présidents des collectivités adhérentes exploitant les prises d'eau les plus importantes sur le secteur seront désignés.

Après en avoir délibéré les membres du comité après désignent à l'unanimité

Monsieur Rémi PITRE pour le secteur sud

Monsieur Michel DEMOLDER pour le secteur Ouest

Monsieur Teddy REGNIER pour le secteur EST

N°22/06-09 Points divers

Monsieur DECONCHY informe les membres du comité de la situation sur la sécheresse en cours : une alerte sécheresse est en cours et la situation pour l'AEP est délicate notamment l'est et le nord du département. Des échanges réguliers ont lieu entre syndicats d'eau potable et avec les services de l'Etat.

Il est 16h40 la séance est levée.

Administration générale / finances

Monsieur BOIVENT indique aux membres du comité être vraiment satisfait de la première réunion avec la CCSPL. Il précise un règlement intérieur devra être voté au prochain comité.

Monsieur DEMOLDER précise que les échanges étaient très constructifs.

N°22/09-01 Approbation du compte rendu du comité du 23/06/2021

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) ENTERINE le dit compte-rendu.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°22/09-02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Rémi PITRE se propose d'être le secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) NOMMER Monsieur Rémi PITRE Secrétaire de séance.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°22/09-03 Point sur les délégations au président et au bureau

Délégations du Président

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 15 juin au 14 septembre 2022 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
28/06/2022	Financement de l'avenant n°3 interco DN 400 Vitré	EPB	8 698,35€
28/06/2022	Financement avenant n°2 Blanche Roche	EPSM	63 151,25€
15/09/2022	Signature du contrat de BV, 2022-2024, des drains du Coglais	CEBR	
10/05/2022	Signature du contrat de BV, 2022-2024, des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne	EPSM	
05/07/2022	Signature du contrat de BV, 2022-2024, de l'unité de gestion Est d'Eaux et Vilaine	Eau des Portes de Bretagne	

11/07/2022	Signature des emprunts AVA : Banque des territoires		- 20 000 000,00€
30/08/2022	Signature des emprunts AVA : Arkea		- 10 000 000,00€
De juin à sept	<i>Suivi marché</i> : Actualisation schéma départemental	Setec	13 491,60€
De juin à sept	<i>Suivi marché</i> : Inventaires des Zones Humides AVA	Safège	29 820,00€
De juin à sept	<i>Suivi marché</i> : suite des versements des protocoles	5 lots canalisations	3 757 493,70€
De juin à sept	<i>Suivi marché</i> : Suite des versements des marchés canalisations	5 lots canalisations	6 838 663,73€
05/08/2022	Reprographie dossier Bretonnière Laignelet	ADA	353,30€
07/07/2022	Avocat : suivi des protocoles A.V.A.	Cabinet Coudray	2 484,00€
31/08/2022	Avocat : assistance analyses observations CRC	Cabinet Coudray	993,60€
21/06/2022	Communication / Réalisation du Rapport activité	Autrement	1 032,00€
28/07/2022	Communication / Réalisation du bilan annuel de l'Observatoire	Autrement	1 752,00€

Délégations du Bureau

06/09/2022	Refonte de l'usine de Rophemel : Fixation du montant éligible à une participation du SMG-Eau35 (remboursement emprunt)	C.E.B.R	19 949 505 € HT
06/09/2022	Travaux de raccordement de l'A.V.A. dans le réservoir de Villejean (maîtrise d'ouvrage CEBR) : fixation du montant pris en charge par le SMG-Eau35	C.E.B.R	223 738 € HT

Comme proposé lors du dernier comité de juin, un point sur les paiements des situations est proposé. Monsieur BOIVENT signale que 2 emprunts ont été contractés l'un auprès de la Banque des territoires pour un montant de 20 Millions et l'autre après d'ARKEA pour 10 Millions.

Monsieur DECONCHY explique les différents montages proposés par les deux organismes. Et monsieur PITRE explique les différences entre les taux variables obtenus.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte des décisions prises.

N°22/09-04 Inscriptions complémentaires programmes d'opération 2022 et actions innovantes

Différentes demandes de financement doivent être rajoutées au programme d'opération 2022 :

Bénéficiaire	Thème	Opération financée	Montant à inscrire
Bretagne Romantique	Ressources	Action innovante 2022 : suivi botanique et pédologique du captage de Plesder	1 800 €
C.E.B.R.	Travaux	Travaux de raccordement de l'A.V.A. dans le réservoir de Villejean	230 000 €
Eau du Pays de Saint-Malo	Travaux	Réservoir de Blanche Roche : avenant n°2 marchés de travaux	63 200 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité

1°) **AJOUTER** au programme d'opérations du budget primitif 2022 le programme complémentaire n°1 composé des opérations présentées dans le tableau ci-dessus.

2°) **ACTER** que les dépenses liées à ces opérations, d'un montant total de 295 000€ Euros.

N°22/09-05 Fixation du montant de la surtaxe pour l'année 2023

Conformément aux statuts, la fixation de la surtaxe alimentant le fonds de concours se fait annuellement.

Monsieur DECONCHY présente une prospective de la trésorerie du fond de concours aux membres du comité. Il explique qu'elle prend en compte l'évolution des coûts envisagée pour les travaux prévus à court terme, ainsi que des décalages des plannings de réalisation des opérations.

Monsieur DEMOLDER explique que la CEBR a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2016-2021. Des remarques ont été notées concernant le taux de financement accordé par le SMG-Eau35. Il indique qu'il a été noté que le maître d'œuvre doit apporter un financement à hauteur de 20% et donc que le financement du SMG-Eau 35 devrait être au maximum de 80% pour les ouvrages structurants inscrits au schéma départemental.

Monsieur BOIVENT précise que cette remarque remet en cause le taux de participation du SMG-Eau 35.

Monsieur BOIVENT souhaite cependant maintenir le rôle du SMG-Eau35 afin de contribuer au bon fonctionnement des usines et des réseaux structurants. Il évoque également la nécessité d'augmenter le taux de participation des antennes et usines secondaires afin de maintenir une cohérence départementale.

Il propose qu'une réunion de travail soit organisée afin de discuter des modalités de financement mais aussi d'échanges d'eau à la suite de la mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique.

Monsieur DUMAS intervient et rappelle qu'il est favorable à une augmentation de la surtaxe. Il rappelle que le prix de l'eau n'est pas assez dissuasif. Il souhaiterait que les secteurs ruraux soient aidés et s'interroge sur les différences de prix entre secteur.

Monsieur DEMOLDER indique que la CEBR a augmenté son prix de production pour répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Monsieur RICHEUX aimerait que soit envisagée une harmonisation du prix de l'eau à l'échelle départementale.

Monsieur BOIVENT indique être préoccupé par l'état du réseau et particulièrement des secteurs ruraux. Il souhaite relancer le débat concernant le financement du renouvellement des réseaux. Et il aimerait également proposer aux membres du comité un accompagnement sur l'évolution du prix de l'eau sur l'ensemble du département.

Au vu des incertitudes sur les modalités de financement du SMG-eau35, il propose, aux membres du comité de maintenir le montant de la surtaxe en 2023 (0,17€/m3).

Monsieur DUMAS rappelle qu'il souhaite que la surtaxe soit augmentée.

Madame MACE est favorable au maintien de la surtaxe au regard des remarques de la CRC.

Monsieur DEMOLDER indique que la trésorerie du SMG-Eau35 est importante, et ne baisse pas pour l'instant. Elle pourra donc permettre d'attendre une année avant une éventuelle augmentation.

Monsieur BOIVENT propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

1°) MAINTENIR le montant de la surtaxe pour l'année 2023, à 0,17€/m³ d'eau facture. La proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (moins une abstention et une opposition)

N°22/09-06 Fixation du taux de financement des antennes secondaires pour l'année 2023

Monsieur DECONCHY explique que conformément aux statuts, la fixation de la participation du SMG-Eau35 au financement des antennes secondaires se fait annuellement.

Monsieur BOIVENT indique qu'actuellement, le taux est de 20%. Il propose de maintenir ce taux en 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

1°) MAINTENIR le taux de financement des antennes secondaires, pour l'année 2023, à 20%.

N°22/09-07 Information sur le lancement du choix du mode de gestion de l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Monsieur DECONCHY rappelle que les travaux sont en cours pour la tranche 3 de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, entre Bains-sur-Oust et Rennes.

Il indique qu'à l'issue des travaux, les ouvrages seront répartis de la manière suivante, selon les accords passés avec les collectivités partenaires :

- Tronçon Bains-sur-Oust / Sixt-sur-Aff (D700) et réservoir de Sixt-sur-Aff (y compris pompages) : EPTB Vilaine
- Liaison entre le réservoir de Bains et le feeder Ouest 35 (D400) : Ouest 35
- Canalisation Sixt-sur-Aff – Goven – Rennes (D700/ D600) et réservoir de Goven : SMG-Eau35
- Ouvrages situés dans l'enceinte de l'usine de Villejean (canalisations, local pompage) : Collectivité Eau du Bassin Rennais

L'exploitant doit être désigné au plus tôt pour participer au suivi de la construction des ouvrages et, a minima, à leur réception. Au vu des délais administratifs, il devient donc urgent de lancer la procédure de choix de l'exploitant. Le choix du mode de gestion devra être soumis préalablement à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Monsieur BOIVENT explique que le SMG-Eau35 doit donc choisir un mode de gestion pour les ouvrages dont il restera propriétaire. En absence de pompage et de traitement, la mission de l'exploitant désigné par le SMG-Eau35 sera relativement limitée : entretien et surveillance des ouvrages, gestion de l'ouvrage de rechloration à Goven, relevé et transmission des volumes échangés.

Monsieur DEMOLDER s'interroge sur cette demande car une délibération a déjà été signée lors du précédent mandat. Il souhaite que tous les membres du comité puissent en avoir moins lecture.

Monsieur BOIVENT intervient et explique que cette délibération n'est pas conforme aux règles de la légalité. Il souhaite donc que ce point soit réétudié.

Monsieur REGNIER intervient et explique que la répartition des volumes transités par l'AVA n'a toujours pas été validée et qu'une convention n'a officiellement signée.

Monsieur RICHEUX souhaite signaler qu'il veut que le SMG-Eau35 reste le « maître » de cette répartition pour plus de simplicité.

Monsieur DEMOLDER rappelle que la CEBR a déjà signée une convention tripartite avec le SMG-EAU35 et l'EPTB et que celle-ci précise le mode d'exploitation des ouvrages.

Monsieur BOIVENT précise que les volumes notés ne concernent que les volumes sanitaires et qu'il est important au vu des périodes successivement passées d'établir de nouvelles règles afin de passer les futures périodes de crise.

Monsieur DEMOLDER rappelle que la gestion des barrages constitue une charge importante pour les maîtres d'ouvrage et qu'elle n'est pas financée par le fond départemental.

Monsieur BOIVENT propose qu'une réunion de travail avec les membres du comité soit organisée le 3 novembre avec les membres du comité afin de discuter des organisations des échanges d'eau entre collectivités à la suite de la mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique et du mode de gestion de cet ouvrage.

N°22/09-08 Etude départementale sur la faisabilité et la mise en œuvre de ressources complémentaires

Monsieur CHAUVIERE explique que le SMG-Eau35 intervient aujourd'hui avec ses adhérents sur les principaux aspects de la sécurisation de l'alimentation en eau potable : préservation de la qualité des eaux prélevées, suivi et maîtrise des consommations, optimisation de l'utilisation des ressources, ouvrages de sécurisation. Toutefois, la sécheresse en cours et les prévisions d'évolution des besoins en eau laissent penser que le département pourrait avoir besoin de mettre en œuvre à court ou moyen terme des ressources complémentaires pour la production d'eau potable.

Monsieur BOIVENT propose que ce point soit rajouté à la réunion du 3 novembre afin permet le lancement d'une réflexion départementale sur la faisabilité et la mise en œuvre de ressources complémentaires, conventionnelles ou non, adaptées aux besoins des territoires.

16h10 Départ de Madame MACE et de Monsieur RICHEUX.

Monsieur BOIVENT rappelle qu'un nouveau point avait été rajouté à l'ordre du jour en début de séance. Il interroge les membres du comité afin d'étudier l'adhésion d'un nouveau membre à la CCSPL. En raison des départs de certains membres du comité, le quorum n'est plus effectif. Monsieur Boivent propose donc que ce sujet soit inscrit au prochain comité.

N°22/09-09 Information sur la sécheresse en cours

Monsieur BOIVENT indique aux membres du comité que le SMG-Eau 35 est sollicité par les services de la préfecture. La situation de la sécheresse sur le département est préoccupante malgré les quelques épisodes pluvieux. Une présentation rapide de l'état des ressources AEP est faite aux membres du comité Syndical. Le département est toujours en crise sécheresse.

N°22/09-10 Points divers / informations

Monsieur BOIVENT explique que le SMG-Eau35 participe aux travaux de la Conférence Breillienne de l'eau, qui porte notamment le bilan besoins – ressources du département.

Il est 16h20 la séance est levée.

Administration générale / finances

N°22/09-01 Approbation du compte rendu du comité du 22/09/2021

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **ENTERINE** ledit compte-rendu.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°22/09-02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Rémi PITRE se propose d'être le secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) **NOMME** Monsieur Rémi PITRE Secrétaire de séance.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°22/09-03 Point sur les délégations au président et au bureauDélégations du Président

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 22 septembre au 30 novembre 2022 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
01/12/2022	Déblocage emprunt ARKEA		10 000 000,00€
10/12/2022	Déblocage des emprunts banque des territoires		11 000 000,00€
De sept à nov	<i>Suivi marché</i> : Suite des versements des marchés canalisations		14 859 859,93
De sept à nov	<i>Suivi marché</i> : Suite des versements des marchés ouvrage		965 286,71
4/11/2022	Aquasys complément à l'outil de suivi des nappes	Aquasys	2 688,00
28/10/2022	AVA : Prestation Recherche amiante enrobé	Bureau Veritas	325.20
04/10/2022	AVA procédure urbanisme	Cabinet Coudray	1 173,00
16/11/2022	AVA Mission G4 microtunnelier voie SNCF	Forexi	9 186,00
07/11/2022	AVA Réalisation de Haies bocagères Sixt	Lamy	13 866,70
24/11/2022	Frais de formation	Savoir faire	3 190,00

Personnel :

Date	Type de contrat
Nov-2022	Contrat avec CDG : mission de chargée de communication (remplacement)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte des décisions prises.

Les points suivants n'ayant pas donnés lieu à délibération la numérotation est modifiée.

Composition du bureau syndical et de la CAO

En raison de l'absence de Monsieur Sorieux et des membres du conseil Départemental, les membres du comité souhaitent que ce point soit réétudié au comité de janvier 2023.

Composition de la CCSPL

L'association UFC-Que Choisir a sollicité le SMG-Eau35 pour faire partie de sa CCSPL.

Les élus du comité rappellent que la CCSPL comprend déjà une association de consommateurs (CLCV). Dans ce contexte, ils ne souhaitent pas ajouter une association de consommateurs supplémentaire. Ce point ne sera donc pas mis au vote.

N°22/09-04 Financement des actions sur les captages prioritaires

Le règlement financier du SMG Eau 35 prévoit la possibilité de financer les actions spécifiques aux captages prioritaires souterrains. Concernant le programme d'actions, la durée du financement est fixée à 3 ans conformément aux durées prévues dans les arrêtés préfectoraux fixant ces programmes. Dans certains cas, ces programmes volontaires sont prolongés ou ne sont pas prescrits par des arrêtés préfectoraux.

Il est donc proposé de modifier la rédaction du règlement financier en fixant la durée du financement sur celle du programme d'actions volontaires, sans se référer à un arrêté préfectoral.

Pour mémoire, les enveloppes maximales de financement sont rappelées :

maître d'ouvrage	captage	production autorisée		enveloppe annuelle pour la mise en œuvre
Eau du Pays de Fougères	La Couyère	120 000	m ³ /an	16 000 €
CCBR	La gentière	120 000	m ³ /an	16 000 €
SYMEVAL	Princé	73 000	m ³ /an	11 300 €
SYMEVAL	Challonge	70 000	m ³ /an	11 000 €
CEBR	Vau Reuzé	190 000	m ³ /an	23 000 €

L'ensemble des élus approuvent cette modification, destinée à appuyer le travail des maîtres d'ouvrage et des agriculteurs pour la reconquête de la qualité de l'eau. Ils soulignent que les programmes d'action peuvent être très efficaces sur ces territoires qui comptent en général peu d'exploitants.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) VALIDE à l'unanimité la durée du financement

2°) VALIDE EGALEMENT à l'unanimité la modification du règlement financier.

N°22/12-05 Approbation du dossier d'enquête publique de l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Les dossiers réglementaires préalables au projet de l'Aqueduc Vilaine Atlantique avaient été validés par le comité du SMG Eau 35 en mai 2017 et déposés pour instruction par la suite. La procédure s'était achevée par la signature de :

- Une autorisation environnementale, en date du 30 octobre 2018, qui autorise la réalisation des travaux et prescrit des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts environnementaux du projet ;
- Un arrêté préfectoral, en date du 4 février 2019, portant le projet d'utilité publique, valant mise en compatibilité des PLU de Bovel, Val d'Anast et Vezin le Coquet et instaurant des servitudes pour le passage de la canalisation d'eau potable.

Suite à un recours de l'association « Eau et Rivières de Bretagne », le tribunal administratif, dans son jugement du 9 décembre 2021, a annulé l'arrêté du 4 février 2019 mais en prescrivant une date d'annulation à compter du 1er janvier 2024. Le jugement se fonde, notamment, sur des éléments de forme de la procédure justifiant son annulation mais aussi sur les conséquences manifestement excessives d'une annulation immédiate.

En conséquence, les travaux peuvent être réalisés et un nouveau dossier de déclaration d'utilité publique doit être déposé de manière à obtenir un nouvel arrêté de DUP et prendre le relais à partir du 1er janvier 2024.

Le bureau d'études SAFEGE a été reconduit pour réaliser les études nécessaires à la constitution de ce nouveau dossier qui s'est faite dans le courant de l'année 2022.

Le dossier réalisé est complètement réécrit. Il se base sur le dossier présenté en 2017 avec des mises à jour et des compléments précisés ci-après :

- Ajout d'un guide de lecture expliquant la particularité du dossier
- Mise à jour des zones humides traversées par le tracé de la tranche 3 (relevés complémentaires réalisés en 2022)
- Ajout de l'évaluation des impacts des tranches 1 et 2 sur les milieux humides (réalisée en 2020)
- Ajout de l'étude socio-économique du projet (réalisée en 2022)
- Mise à jour de l'inventaire faune Flore le long du tracé (réalisé en 2022)
- Ajout d'une appréciation des impacts de l'ensemble de l'opération « Aqueduc Vilaine Atlantique » (tranches 1, 2 et 3)

L'autorisation environnementale n'est pas directement impactée par cette procédure. Toutefois, un porter à connaissance des éléments nouveaux de l'étude d'impact devra être déposé auprès de la DDTM.

Il est proposé d'autoriser le président à déposer le dossier de déclaration d'utilité publique ainsi que le porter à connaissance relatif à l'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de l'instruction du dossier et de sa mise en enquête publique, en vue de l'obtention des autorisations administratives relatives au projet d'aqueduc.

M. Boivent rappelle l'importance de ce projet pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du département. Il rappelle que sa mise en service est prévue en 2024.

Il souligne qu'il s'agit que la situation juridique est complexe et qu'il sera important d'expliquer les raisons de cette nouvelle enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) AUTORISE le président à déposer le dossier de déclaration d'utilité publique ainsi que le porter à connaissance relatif à l'autorisation environnementale

2°) PRENDRE toutes dispositions concernant le suivi administratif de ce dossier

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°22/12-06 Décision modificative

Dans le cadre des marchés de travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, des avances forfaitaires ont été accordées en début d'année.

L'avancement de certains lots a déjà atteint 80% du montant du marché. Il convient donc procéder à une opération d'ordre budgétaire afin de récupérer le montant des avances et de les intégrer dans les articles 2315 et 2031

Sommes à régulariser actuellement sont :

- **Article 2031**
 - Marché de maîtrise d'œuvre (SAFEGE- BOURGOIS – TGMP) : 3 589,20€
- **Article 2315**
 - Lot n°1 du marché de canalisations (SADE-ATP-STURNO) : 2 098 851,71€
 - Lot n°2 du marché de canalisations (SADE-ATP-STURNO) : 753 069,05€
- Soit un total de 2 851 921,31€

En Investissement :

Chapitre 041	Dépenses	Recettes
Dépense Article 2031	+ 3 589,20	
Dépense Article 2315	+ 2 851 921,31	
Recette Article 238 -		2 855 510,51

Madame Neyret, payeuse Départementale explique la nécessité de passer cette opération afin d'être en cohérence avec la nomenclature comptable.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) VALIDE à l'unanimité cette décision modificative

N°22/12-07 Étude d'opportunité et d'intérêt pour l'utilisation des eaux des carrières dans le département d'Ille-et-Vilaine (Projet CARR'EAU)

Le projet consiste à étudier les possibilités techniques de valorisation des volumes d'eau des carrières du département (gravières, sites d'extraction de matériaux), à des fins de production d'eau potable ou de soutien d'étiage en période sensible (sécheresse, aléas limitant les capacités de production, pics de consommation, etc.). Le BRGM Bretagne réalise une étude similaire qui sera finalisée fin 2022 dans le Finistère. Il est donc proposé de dupliquer avec le BRGM, la méthodologie en Ille-et-Vilaine. Celle-ci a été présentée à la commission "Gestion et optimisation des ressources"

Le Schéma Régional des Carrières (2017) recense 2 134 carrières en Ille-et-Vilaine, dont 47 actives en 2017. Il s'agit en priorité d'étudier la possibilité de valorisation des stocks d'eau libre naturelle disponibles en fond de fouille, constitués d'eau de nappe affleurante et d'apports météoriques locaux. L'objectif sera d'analyser le recensement existant des carrières et de sélectionner des sites présentant les meilleures aptitudes hydrogéologiques. Des sites pertinents d'un point de vue technique (volumes, eau mobilisable, tensions locales en termes d'AEP, etc.) seront identifiés, sur lesquels des études spécifiques devront être menées par la suite.

La méthodologie de travail proposée par le BRGM est la suivante.

- Phase 1 : Sélection des carrières pouvant constituer des sites potentiels d'exploitation de la ressource en eau
- Phase 2 a : Étude préliminaire des sites présélectionnés (analyse de données existantes)
- Phase 2 b : Étude préliminaire des sites présélectionnés (phase terrain)
- Phase 3 : Cadre méthodologique pour une mise en œuvre opérationnelle

Trois réunions du comité de suivi sont prévues dans le cadre de ce projet :

- Une réunion de lancement : elle aura lieu en présentiel en 2 temps. Elle réunira le SMG35, ses adhérents et le BRGM le matin et les autres partenaires identifiés l'après-midi (services de l'Etat, conseil départemental, carrières, AELB, syndicats départementaux d'eau potable, ...)
- Une réunion de validation des sites présélectionnés (fin de phase 1) : elle aura lieu en présentiel et réunira le SMG 35, ses adhérents, les communes et/ou EPCI concernés, les exploitants des carrières concernées et le BRGM ;
- Une réunion de restitution des résultats. Elle aura lieu en présentiel et réunira le SMG 35, ses adhérents, les exploitants des carrières concernées et le BRGM.

Le rendu final est envisagé à la fin du premier trimestre 2024.

Pour mettre en œuvre cette étude il est proposé de signer une convention de recherche et développement partagé avec le BRGM. Le montage financier est le suivant :

	BRGM	SMG 35	Total
Taux de financement	20%	80%	100%
Montant € HT	17 880.00	71 520.00	89 400.00
Montant € TTC		85 824.00	

M. Richeux indique que les sites de carrières sont très nombreux sur le département. Il pourrait s'agir d'un potentiel intéressant, sous réserve que la qualité de l'eau soit au rendez-vous.

Il souligne que cette étude globale n'empêche pas la réalisation d'études plus précises par les collectivités productrices d'eau, sur des sites déjà identifiés. M. Boivent souligne que ces études pourraient aussi être accompagnées techniquement par le SMG-eau35, grâce à son hydrogéologue.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) AUTORISE le Président à signer la convention correspondante et les documents nécessaires à l'exécution de cette étude.

2°) INSCRIT une somme de 85 824€ au BP 2023 financier.

La proposition est adoptée à l'unanimité

N°22/10-07 programme d'opérations 2022 : programme complémentaire

Le programme d'opération 2022 du SMG-Eau35 doit être complété comme suit afin de répondre aux différentes demandes :

Collectivité adhérentes	Programme d'opération	Montant
Ouest35	Financement recherche en eau Langon	42 500 €
Eau-PF	Complément au financement de l'usine de Pont Juhel / solde fin de travaux	40 000 €
EPSM	Financement de l'emprunt pour les travaux de réalisation de l'usine de Bois Joli / hausse des taux	800€
CCBR	Programme d'action captage prioritaire Gentière 2022	9 500€
Eau-PB	Programme d'action captage prioritaire Princé 2022	11 300€
	TOTAUX	104 100 €

L'ensemble de ces inscriptions correspond à des demandes de subvention ou des précisions financières arrivées en cours d'année.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) AJOUTE au programme d'opérations du budget primitif 2022 le programme complémentaire composé des opérations présentées ci-dessus.

2°) ACTE que les dépenses liées à ces opérations, d'un montant total de 104 100 € Euros.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Il est 16h la séance est levée

